5 MARS 2026

L'Argus des communes 2026 vient d'être publié par l'Association Contribuables Associés

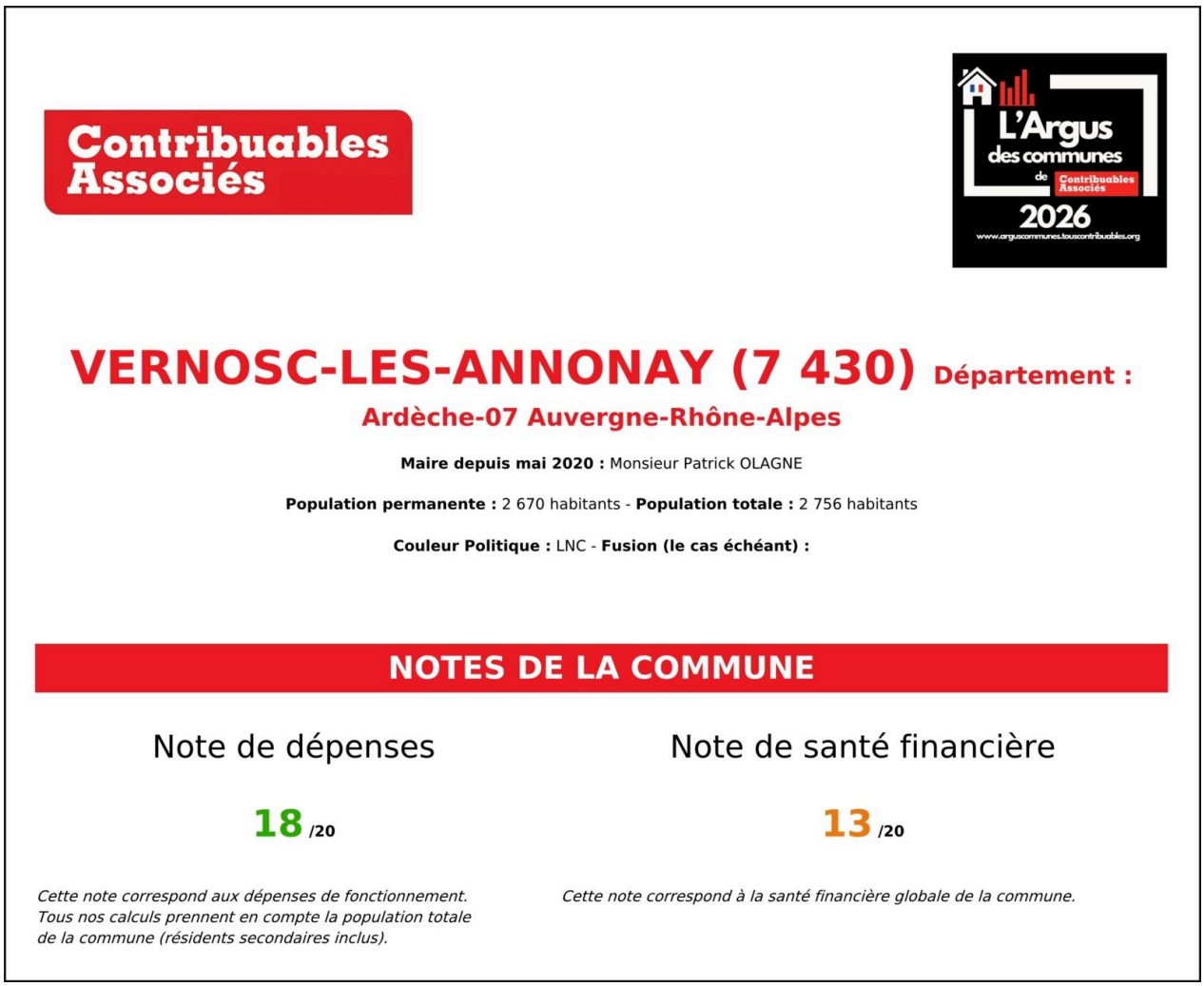

Extrait de la fiche de la commune de Vernosc-lès-Annonay (première page)

L'Argus des communes de Contribuables Associés**(1)** est un outil d'information destiné aux citoyens afin d'évaluer la performance de gestion de leur commune.

L'Argus des communes analyse 34 875 communes en métropole et en outre-mer.

Les principales informations fournies par l'Argus des communes sont :

- Une note de dépense de la commune ;
- Une note de santé financière fondée sur plusieurs indicateurs : capacité d'autofinancement, niveau d'endettement, poids des charges fixes et pression fiscale supportée par les particuliers.

À ces deux évaluations s'ajoutent des indicateurs financiers relatifs au groupement de communes.

Remarques importantes :

- Les données analysées dans l'Argus des communes de Contribuables Associés correspondent aux dernières publications de la Direction générale des collectivités locales et du ministère de l'Économie et des Finances. **Elles couvrent la période allant de 2021 (première année complète du mandat) à 2024 (année la plus récente disponible)**.
- L'ensemble des données financières est mis à jour à partir des informations publiques diffusées par la Direction générale des collectivités locales et le ministère de l'Économie et des Finances. **Les chiffres de certaines communes peuvent exceptionnellement comporter des erreurs**. Nous vous remercions de nous signaler toute erreur ou omission éventuelle au 01 42 21 16 24.
- **Droit de réponse du maire** : les maires peuvent nous adresser leurs observations concernant la note attribuée à leur commune par courriel à contact@contribuables.org ou par téléphone au 01 42 21 16 24.

Pour consulter l'Argus des communes : https://arguscommunes.touscontribuables.org

(1) Contribuables Associés est une association régie par la loi de 1901. Elle a été créée le 7 février 1990 et ses statuts ont été déposés à la préfecture de Paris.

Pour écrire un commentaire concernant cet article, cliquez sur le titre de l'article : la fenêtre "commentaires" s'ouvrira au bas de l'article. Attention : votre commentaire vous engage. La liberté d'expression autorise la critique, mais les propos doivent respecter la législation actuelle (pas d'injures, de propos diffamatoires, etc.).

Publié par Vivre à Vernosc (Michel ETIENNE) à 10:00am
Avec les catégories : #Informations générales

Partager cet article

Post Repost 0

commentaires

Ajouter un commentaire

Article suivant | Accueil | Haut de page | Article suivant

Suivez-moi

S'abonner au flux RSS

Pages

- Contact
- Newsletter

Archives

- 2026
  - Mars 8
  - Février 5
  - Janvier 10
- 2025
- 2024
- 2023
- 2022
- 2021
- 2020
- 2019
- 2018
- 2017
- 2016
- 2015
- 2014

Voir le profil de Michel ETIENNE sur le portail Overblog — Top articles — Contact — Signaler un abus — C.G.U. — Cookies et données personnelles — Préférences cookies